

L'OBLIGATION GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ

Maîtrisez vos obligations légales en matière de sécurité et anticipez vos responsabilités. Découvrez comment protéger vos salariés tout en vous protégeant juridiquement. Analysez des cas concrets pour éviter les erreurs coûteuses.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les fondements juridiques de la sécurité au travail.
- Expliquer l'obligation de résultat en matière de sécurité.
- Reconnaître les responsabilités civiles et pénales de l'employeur.
- Analyser des exemples récents de jurisprudence.



Niveau Initiation



Tous publics



7h environ



Aucun prérequis



Sans audio description
ni sous-titrage

Matériel nécessaire

- Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette
- Une connexion Internet

Modalités d'évaluation des acquis

- Auto-évaluation sous forme de questionnaires
- Exercices sous formes d'ateliers pratiques
- Questionnaire de positionnement & Evaluation à chaud.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accès au cours en ligne
- Cours théorique au format vidéo
- Accessible via un ordinateur ou une tablette
- Assistance par téléphone et/ou email



FORMATEUR(ICE) :

Disposant de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement de cette discipline.



ACCESSIBILITE

Formations en distanciel accessibles aux personnes à mobilité réduite
Audiodescription et sous titrage non disponibles

PROGRAMME

Fondements juridiques : articles L.4121-1 à L.4121-5 du Code du travail
Obligation de résultat en matière de sécurité
Responsabilités civiles et pénales de l'employeur
Jurisprudence récente : exemples concrets
Validation